KANTOOR VAN DEN NOTARIS
VAN ORMELINGEN TE TONGEREN.

Openbaer verkoop van Canadas en Olmen.

Op vrydag 29 december 1865, ten 9 uren 's morgens, ten rekwisitie van mevrouw DE SAREN-RUBENS en van mevr. SCHAETZEN-RUBENS, renteniersen te Tongeren, zal de notaris VAN ORMELINGEN ter plaetse verkoopen :

1° Eene kwantiteit zeer schoone canadas en eenige olmen, staende aen *quatre vents* en aen de *Wyngaerdsstraet*.

2° In de bempd genaemd *koppelkist* buiten Moorenpoort.

Men zal beginnen aen quatre vents.

Op crediet mits borg.

ZEGT 'T VOORT.

Definitieve verkoop van een huis.

Donderdag 11 january 1866, om 2 uren namiddag, in de zittingskamer van de heer vrederegter te Tongeren op het stadhuis, zal de notaris VAN ORMELINGEN op verzoek van de weduwe en kinderen GILIS DIEU van Tongeren aen den hoogstbiedende verkoopen :

Een huis met achterplaets en verdere aenhorigheden, gelegen te Tongeren in de Kruisstraet, reinende sieur Bertrand en de kinderen Richard Vandermeer, bewoond door de verkoopers.

Onder voorwaerden van nu af te lezen ten kantore van voornoemde notaris.

KANTOOR VAN DEN
NOTARIS VRINDTS, TE TONGEREN.

Verkoop VAN CANADA BOOMEN.

Op woensdag 27 december 1865, te 10 uren 's morgens, zal de heer LOUIS SCHAETZEN, raedsheer by het Hof van appel te Luik, door het ministerie van den notaris VRINDTS verkoopen :

Eenige canada boomen staende uitgewassen in deszelfs weide gelegen te Hardelingen, naest het huisgoed.

Onmiddelyk daerna zal het gemeente-bestuer van Hern-St-Hubert verkoopen :

Eene menigte canadassen staende uitgewassen op de gemeente gronden.

Op zaterdag 30 december, te 10 uren 's morgens, zal de kerkfabriek van Mall-Sluisen, door het ministerie van den notaris VRINDTS verkoopen :

Eene groote kwantiteit canada boomen, staende uitgewassen in eene beemd genaemd *Jan Heynebampt*.

KANTOOR VAN DEN
NOTARIS DELVIGNE, TE TONGEREN.

Openbare Verpachting te Lowaige.

De notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, zal op woensdag 27 december 1865, om 9 uren 's morgens, op verzoek van de heeren kerkmeesters der succursale kerk van Lowaige, in de herberg van de weduwe DESSERS te Lowaige, openbaerlyk verpachten :

Omtrent de 10 hectaren 50 aren bouwland en weide gelegen onder de gemeentens Lowaige, Herstappe, Otrange en Crisnée, verdeeld in 40 loten, breeder omschreven op de aengeplakte affixien.

Vrywillig verkoop van Meubelen te Tongeren.

De notaris DELVIGNE residerende te Tongeren, zal op donderdag 28 december 1865, om 10 uren 's morgens, ten huize van sieur KEMPENEERS SPILLAERS, op den Vrythof te Tongeren, openbaerlyk en met gereed geld verkoopen, de navolgende huismeubelen :

Stoelen, tafels, waeronder eene ronde in mahonie hout met legplanken, eene mahonie secretaire, kagchel, eike hangkast, ledikanten, kasten, bibliotheek, keukengerief en meer andere voorwerpen.

ZEGT VOORTS.

MILICE NATIONALE. — LEVÉE DE 1866.

REMPLACEMENT MILITAIRE

AVANT ET APRÈS LE TIRAGE.

M. G. WILMONT, propriétaire, *rue Ste-Ursule, n° 15, à Liége*, a l'honneur d'informer les pères de famille qu'il se charge du remplacement militaire avant comme après le tirage au sort. Tout milicien pourrait, avant le tirage, s'assurer de sa libération au moyen du versement immédiat d'une somme à convenir.

S'adresser pour tous renseignements, au domicile sus-indiqué, ainsi qu'à M. Delvoie, candidat notaire, rue de la Monnaie, n° 18 à Tongres ; à M. Louis Ceulemans, rue Courte, n° 145 à Hasselt ; à M. Biar, notaire à Liége ; à M. Gorlier, notaire à Ramet ; à M. Lecampe, chez M. Stassart, notaire à Argenteau ; et à M. Gillard, 1er commis au bureau de l'enregistrement à Huy ; M. Wilsens, notaire à Zolder.

Les Belges réunis.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES CONTRE INCENDIE.

Agent principal à Tongres, J. DELVOIE, susdit.

ÉTUDE DE MAITRE FRANCKEN, NOTAIRE
A HOLLOGNE-AUX-PIERRES.

VENTE DE TERRES à Lowaige.

Mercredi 27 décembre 1865, à une heure de relevée, chez monsieur *Jacques Bodson*, négociant à Villers-l'Evêque, la fabrique de l'église succursale de Herstappe, fera vendre publiquement par le notaire FRANCKEN :

1° Une pièce de terre de 13 ares 72 centiares, sise à Lowaige, en lieu dit les hauts chemins, cadastrée section A, n° 907, occupée ci-devant par Lambert Daenen de Lowaige.

2° Une autre de 25 ares 34 centiares, sise à Lowaige, en lieu dit kleinen sleberg, cadastrée section A, n° 367, occupée ci-devant par Gilles et Jean Baré de Lowaige.

3° Et une autre de 29 ares 57 centiares, située à Lowaige, en lieu dit Rechstraet, reprise au cadastre sous le n° 745 de la section A.

Les acquéreurs auront la jouissance à compter du jour de la vente.

S'adresser au dit notaire FRANCKEN pour connaitre les conditions.

PHARMACIE ANGLAISE DE CH. DELACRE,
Bruxelles.

Scrofules — Rachitisme — Vices du sang — Maladies de la peau — Dartres — Tubercules — Phthisie — Consomption — Maladies nerveuses — Maladies de langueur — Anémie — Chlorose — Pâles couleurs — Troubles des organes de la digestion, etc. — Convalescence.

AMÉLIORATION, GUÉRISON.

Extrait de foie de morue.

Approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, séance du 22 octobre 1862, commissaires, MM. les docteurs Bouillaud, Poggiale ; Devergie, rapporteur.

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES
A l'extrait naturel de foie de morue de

MEYNET.

DRAGÉES MEYNET *d'extrait pur*. Une dragée équivaut à environ deux cuillerées à bouche d'huile de foie de morue. La boîte de 100 dragées. . . . . fr. 3,00

GRAINS MEYNET *d'extrait pur*. Cinq grains équivalent à environ une cuillerée à bouche d'huile ; dix grains à une dragée Meynet. La boîte. . . . . fr. 3,00

GLYCÉROLÉ MEYNET *d'extrait pur*, pour usage externe. Le flacon. . . . . fr. 2,00

DRAGÉES MEYNET *d'extrait ferrugineux*, médication toni-depurative. La boîte de 100 dragées. fr. 3,00

GRAINS MEYNET *d'extrait ferrugineux*. La boîte. . . . . fr 3,00

« L'extrait de foie de morue contient, condensés en un petit volume, tous les principes actifs, médicamenteux de l'huile de foie de morue. »

« Il est, comme l'huile, un produit de formation naturelle et opère, dans les maladies, des effets thérapeutiques du même genre. »

« La richesse de sa composition chimique, la constance et la puissance de son action sur l'économie, la possibilité de le faire prendre aux personnes les plus délicates et même aux plus jeunes enfants, en font un precieux agent thérapeutique dans toutes les affections qui réclament l'emploi de l'huile de foie de morue. » (*Extrait du rapport de l'Académie impériale de médecine de Paris.*)

DOSES ET MODE D'EMPLOI.

DRAGÉES D'EXTRAIT PUR.

Ces dragées sont destinées aux adultes. On les prend selon l'âge et la force du sujet, à la dose de 2 à 6 dragées par jour, en deux fois, une heure avant ou deux heures après les repas. On commence habituellement par 2 dragées par jour, et on augmente progressivement jusqu'à la dose de 6, dose qu'il est inutile de dépasser. Certaines personnes les prennent au commencement du repas, mais il faut les prendre immédiatement en se mettant à table. Il faut les avaler comme des pilules.

DRAGÉES D'EXTRAIT FERRUGINEUX.

Mêmes doses et même mode d'emploi. Les dragées d'extrait de foie de morue au fer remplacent, dans tous les cas où la médication ferrugineuse est indiquée, les divers médicaments ferrugineux employés, pilules, sirops, pastilles, etc.

GRAINS D'EXTRAIT PUR.

A côté de nos dragées si actives et si commodes pour la médication des adultes, nous avons créé de petites dragées du volume de l'anis sucré, spécialement destinées aux enfants de l'âge de sept ans.

Nous les avons nommées GRAINS MEYNET, elles sont semblables dans leur composition aux DRAGÉES MEYNET.

Dix grains équivalent à une dragée et représentent, par conséquent, deux cuillerées à bouche d'huile.

Cinq grains représentent une cuillerée à bouche d'huile de foie de morue.

Faciles à doser, faciles à avaler, les enfants pourront même les croquer sans les trouver désagréables, car elles sont anisées.

On les prescrit dans les mêmes circonstances et de la même manière que les dragées.

GLYCÉROLÉ MEYNET A L'EXTRAIT PUR, DESTINÉ A L'USAGE EXTERNE.

Le Glycérolé, liniment, composé d'extrait et de glycérine, est employé en onctions sur les parties du corps où peuvent se développer les divers symptômes de la maladie générale, engorgements des glandes, douleurs, éruptions et même ulcères.

On l'emploie pour faire sécher et fermer les ulcères, en applications une ou deux fois par jour sur un linge fin.

Pour faire dissoudre les tumeurs, les glandes, le goître, en frictions, au moyen du coton cardé, deux fois par jour, matin et soir.

Exiger, sur toutes les étiquettes, la signature de G. MEYNET.

Liége, M. GILMAN, pharmacien, rue Neuvice,
— M. FRANCK, pharmacien, rue St-Séverin.
— M. GOFFIN, pharmacien, rue du Pont-d'Avroy.
Verviers, M. ETIENNE-CHAPUIS, pharmacien.

A vendre 15,000 épines.

S'adresser à M. L. DELVIGNE, échevin à Vechmael.

A VENDRE

une Calèche sortant des ateliers de M. COCHARD ayant très-peu roulé.

S'adresser au bureau du journal.

REVALENTA ARABICA de Du Barry de Londres,

le 1/4 kilo, 2 frs,
le 1/2 kilo, 3,50,
le kilo, 6 frs.

Chez L. VRANCKEN-KRANS, pharmac. à Tongres.

Amer stomachique de Hollande (maeg-bitter), à fr. 1,50 le litre.

Genièvre de Hasselt, 1re qual. à 70 cmes le litre.
Elixir de Spa à 4 fr. le litre.
Esprit de vin, bon goût, 39 degrés à fr. 1,35 le litre.
Eau de Naphte, 1re qual. à 2 fr. la bouteille.
Sirop de groseilles framboisé à fr. 2,25 le litre.
Vitriol bleu à poudrer le froment, 1 fr. le kilo, 20 cmes par hectare.

Liqueurs de toute espèce à 70 cent. le litre.
Curaçao, Punch, Anisette de Bordeaux, Crème de Menthe et de Noyaux à 1,50 la bouteille.
Cognac vieux à fr. 2,50 le litre.
Vin de Bordeaux à 75 cent. la bouteille.
Vin blanc à 1 fr. la bouteille.
Huile d'olive surfine à 2 fr. le litre.
Vinaigre de vin 1re qualité à 1 fr. le litre.
Chez L. VRANCKEN KRANS, pharmacien-liquoriste, rue de Maestricht, à Tongres.

LA OUATE CHIMIQUE
ANTI-RHUMATISMALE
DU Dr PATTISON

soulage instantanément, et guérit en peu de jours les *Rhumatismes* et douleurs de toutes sortes ; en rouleaux à fr. 1,50 et à 80 cmes.

Chez F. DEFASTRÉ, pharm. rue de Maestricht à Tongres.

BOUGIES DU PROGRÈS.

Grand poids à 1 fr. le paquet. — Chez M. COLLÉE, grande place à Tongres.

LIBRAIRIE DE M. COLLÉE.

CARTES-PORTRAITS DU ROI LÉOPOLD Ier,
à 35 centimes.

Brochure politique. — Lettre de M. AD. DECHAMPS à ses détracteurs, avec une préface.
Prix : 10 centimes.

De l'enseignement spécial des sourds-muets, considéré dans les méthodes principales, d'après la tradition et le progrès, par le chanoine DE HAERNE, membre de la Chambre des représentants. 3,00

Katholyke volks-almanak voor het jaer onzes Heeren Jesus Christus 1866, of stichtende tydwyzer door F.-R. DE BECKER, 88 bladzyden, in-12°. 35 centiemen.

Christelyke zedeleer der evangelische waerheden aen het christen volk in zon- en feestdaegsche sermoonen voorgedragen door den E. P. Frans Hunold.

Het twee-en-twintigste boekdeel is verschenen. Het geheele werk zal bestaen in 24 boekdeelen. Prys van elk deel, frs 2,50

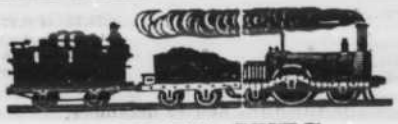

YZEREN WEG.

Vertrek-uren te rekenen van 1er november 1865.

Van Tongeren naer Luik, (Vivegnis.) — 8,50 's morgens, — 12,45, — 5,13. — 6,49 's avonds.
Van Tongeren naer Bilsen en Hasselt. — 8,50, — 10,50 's morgens, — 3,14, — 8,54 's avonds.
Van Hasselt naer Tongeren en Luik. — 8,00, — 12,00, 's morgens, — 4,25, — 6,00 's avonds.
Van Luik (Vivegnis) *naer Tongeren en Hasselt.* — 8,00, — 10,00 's morgens, — 2,20, — 8,00 's avonds.
Van Glons naer Tongeren en Hasselt. — 8,37, — 10,37 's morgens, — 2,58, — 8,39 's avonds.
Van Bilsen naer Tongeren en Luik. — 8,26 's morgens — 12,25, — 4,50, — 6,26 's avonds.

H. SCHREIBER, zaadhandelaar, Kruisstraat, 18, te Tongeren.

Tuin- bloem en landbouwzaden, bloembollen en roozen.

Graszaden voor weide en beemd.

DE PRYS COURANT ZAL OP *FRANCO* AANVRAAG GRATIS TOEGEZONDEN WORDEN.

ROOZEN (R. hybr. remontants).

25 sterke kortstammige planten, in 25 soorten.	fr. 20,00
12 — — 12 —	» 10,00

GLADIOLUS (Glaiculs hybrides).

III ZILVEREN MEDALIEN.
Luik 1864. — Hoei 1865.

25 beste soorten.	25 bollen fr. 25,00
25 schoone —	25 — » 15,00
12 goede —	12 — » 7,00

LAWN-GRASS voor grasperken,

de kilogr. fr. 2,00.

GROENE SOPERWTEN. — WITTE BOONTJES,
kanarievogel zaad, kemp- en koolzaad.

SNOEI- EN GRIFFELMESSEN, 1ste kwaliteit gewaarborgd.